

Compte rendu de la CFVU du mardi 11 janvier 2022

Rédigé par les élu·es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

Le quorum est atteint (21 votants présent·es + 10 procurations sur 40 membres élus).

La séance s'ouvre à 9h40, en présence, avec plusieurs personnes à distance (mais pas de vote à distance).

L'ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021**
- II. Calendrier universitaire 2022/2023**
- III. Appel à dépenses formation 2022**
- IV. Règles relatives aux examens**
- V. Transformation d'un parcours M2 logistique, Marketing, Distribution en Master en apprentissage**
- VI. Relevé de décisions de la commission d'exonération**
- VII. Report du point sur Una-Europa**
- VIII. Organisation de conférences dans le cadre de l'élection présidentielle**
- IX. Information sur l'enveloppe formation dans le document d'orientation budgétaire**
- X. Questions diverses**

Les vice-présidents de la CFVU, Rapahëlle Laignoux et Jérôme Glachant, souhaitent une bonne année 2022 aux membres de la commission. La présidente est excusée car elle a une réunion. Les VPCFVU présentent leurs excuses pour l'envoi tardif des documents. Une personne prend la séance en note : M. François Pons. Il faut donc se présenter avant chaque prise de parole.

Questions diverses : une élue PULS demande à ajouter une question sur le calendrier approuvé par le CA avant Noël concernant E-Candidat et Parcoursup.

I. Approbation du PV du 16 novembre 2021

R. Laignoux demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu étudiant signale une erreur dans l'orthographe de son nom.

Vote : Unanimité moins 1 abstention

Le PV du 30 novembre sera soumis au vote de la CFVU du 15 février.

II. Calendrier universitaire 2022/2023

R. Laignoux présente les deux propositions de calendrier pour 2022-23. Elles ont été discutées par le CP (comité permanent) de la CFVU et ont circulé auprès des services de scolarité, dont la coordination des SHS afin de consulter les personnels qui sont les plus contraints par les sessions d'examens.

Ces calendriers sont proches de celui de cette année en termes de nombres de jour d'examens et de jours de vacances. Le point commun : 14 jours d'examens au S1 ; 13 jours d'examens au S2 ; 17 jours pour le rattrapage ; une semaine à la Toussaint ; deux semaines à Noël plus le lundi 2 ; une semaine en février ; une semaine en avril.

Une remarque : les examens de janvier ne commencent pas le jour de la rentrée ; cela permet que le début des examens se passe mieux d'après l'avis des personnels de scolarité.

Le début des rattrapages est le 12 juin dans les deux cas. La légère différence entre les deux propositions concerne les examens du S2. Dans la première, ils commencent après les vacances de Pâques et se terminent avant l'Ascension ; dans la seconde, ils commencent deux jours après la fin des vacances et se terminent le samedi après l'Ascension. Mais les deux propositions sont très proches, l'une de l'autre, et du calendrier de cette année. Encore une fois, les calendriers sont très contraints.

Une élue PULS rappelle qu'il ne faut pas oublier la discussion sur le contrôle continu intégral initiée en CP-CFVU le 1^{er} juillet dernier, dont le but était de se demander comment réduire la place des examens afin de regagner des semaines de cours.

J. Glachant répond que c'est en effet un chantier intéressant sur lequel il faut avancer. Malheureusement, le calendrier proposé « enterre le dossier » pour l'année prochaine mais pas définitivement.

Un élu Fédé rappelle qu'il avait été discuté en CP CFVU de la possibilité d'avoir un calendrier avec plus de temps de révision au S2 en mai. Cette proposition n'a pas été possible pour les services ?

R. Laignoux indique que pour respecter le délai de publication des résultats, il faut obligatoirement réduire le temps de révision. Si on allonge la durée des révisions, cela décale les rattrapages, ce qui n'est pas possible étant données les dates de délibération.

Esteban Bougeard, VP étudiant, explique que la question du calendrier est toujours prise entre la nécessité de trouver du temps pour les révisions et celle de trouver du temps pour la correction. La proposition 2 permet un équilibre en donnant un peu plus d'une semaine de révision aux étudiants.

J. Glachant précise que dans les dérogations, il faut ajouter les formations à distance (CNED, IED) qui ont un calendrier légèrement différent, de façon à ce que ces dérogations soient prévues en amont.

Vote :

Proposition 1 : 3 voix pour ;

Proposition 2 : 28 voix pour.

La proposition 2 est adoptée.

III. Appel à dépenses formation 2022

J. Glachant rappelle qu'en CFVU du 30.11, la création d'un appel à dépense a été décidée. On a immédiatement créé un fonds de dépense pour permettre un déblocage rapide de l'argent,

faire une première vague d'attribution et voir s'il restait de l'argent pour une deuxième vague. Fin novembre, l'information a été diffusée aux composantes.

Le 14 décembre, les demandes ont été examinées en CP CFVU. Sur les 45 projets, de taille diverse, qui ont été soumis, 28 projets ont été acceptés. Le total des sommes attribuées s'élève à 65 868 euros. Restent 52 132 euros à attribuer dans le cadre d'une deuxième vague.

Ce premier appel à dépense fonctionne comme une remontée d'informations en provenance des composantes, qui va permettre d'ajuster le dispositif. Certaines composantes ont répondu, d'autres non. Peut-être que l'information est mal passée. Tous les projets sont listés dans le tableau Excel joint, accompagnés des sommes allouées et de l'avis du CP. Parfois les projets acceptés sont intégralement financés, d'autres fois l'avis favorable est conditionné à une exigence de co-financement.

J. Glachant rappelle les critères appliqués par le CP CFVU : projets émanant des équipes pédagogiques ; ayant un impact sur un nombre d'étudiants conséquents de L et M ; ayant éventuellement un co-financement ; dossier abouti et argumenté ; n'impliquant pas une dépense récurrente ; entrant dans la limite des dépenses de 1000 à 10 000 euros.

Des avis défavorables ont été donnés : aux projets concernant la vie étudiante plutôt que la formation car ces projets peuvent faire appel à d'autres sources de financement ; n'émanant pas des équipes pédagogiques ; ne présentant pas de co-financement (pas systématique) ; émanant de formations ayant des ressources propres substantielles ; concernant des actions menées par des services centraux ; présentant un dossier non abouti.

Le financement a été partiel et conditionnel pour des projets présentant un impact limité à un groupe (une promo) ou pour des projets demandant l'achat de matériel ou d'équipement assez onéreux.

Un élu UNSA constate que beaucoup de composantes n'ont pas candidaté à l'appel à dépenses. A l'EDS, les demandes concernent seulement deux diplômes. Le temps n'a pas été suffisant pour que les équipes se mobilisent.

R. Laignoux indique que les composantes n'ont pas toutes les mêmes pratiques. Certaines ont discuté l'appel en conseil de gestion, d'autres ont simplement relayé l'information auprès des équipes pédagogiques.

Une élue PULS propose que pour la prochaine vague, on donne plus de temps aux composantes, et qu'une publicité des critères et des projets auxquels un avis favorable a été donné soit prévue.

J. Glachant répond qu'il faut engager la dépense rapidement. Car après l'appel, il faut organiser l'accès aux fonds. Il souhaite que ça aille vite. Il faudrait affiner les critères. Pour la transparence, il ne voit pas de difficultés à rendre public les projets qui ont reçu un avis favorable. Un CP CFVU prévu le 1^{er} février discutera à nouveau ce dossier.

R. Laignoux remercie N. Berberian et l'équipe de la DEVE pour le travail d'organisation de cette procédure nouvelle, qui a donné lieu à des discussions très intéressantes en CP-CFVU. Elle ajoute que les projets se concentrent sur 3 thématiques principales : des projets de soutien, d'accompagnement des étudiant·es, qui concernent plutôt les licences ; des demandes

d'équipement qui concernent tous les cycles ; des projets de professionnalisation qui concernent plutôt les Masters.

E. Bougeard indique qu'une attention particulière a été portée aux projets qui permettent d'améliorer la condition étudiante.

Vote : décision adoptée à l'unanimité.

IV. Règles relatives aux examens

J. Glachant indique qu'on va discuter d'un projet de délibération mais que c'est aussi l'occasion de faire un point d'information sur la manière dont se déroulent aujourd'hui les examens. La délibération est rédigée de manière juridique mais d'autres questions peuvent se poser. Sur la délibération, il insiste sur le côté légal : il s'agit d'une compétence de la CFVU, qui décide des règles relatives aux examens dans un délai d'un mois après la rentrée universitaire. Une précédente décision a été prise à la CFVU du 12 octobre. Il faut prêter attention à la conformité de nos décisions. Les circonstances sont exceptionnelles. On est sous le régime d'une ordonnance liée à la crise COVID de décembre 2020, qui a été prolongée jusqu'en octobre 2021 puis jusqu'en octobre 2022. S'agissant de situations d'urgence, si la CFVU était défaillante, la présidente a la possibilité de prendre une décision sur le sujet. Ce qu'on a voulu faire est différent : on a porté cette délibération en CFVU pour qu'elle puisse être discutée, comme dans un cadre normal, alors que nous sommes dans des circonstances exceptionnelles.

Depuis la période précédant les vacances et le début de la vague Omicron, on a réfléchi avec les équipes sur les examens. Cette réflexion et ces discussions ont été sereines mais impliquent des paris sur les risques. On s'est positionné en cherchant à respecter le cadre légal décidé en octobre au maximum : rien n'a été mis en place de particulier, même si on a invité les composantes à mettre en place du contrôle continu si elles le souhaitaient. À partir de la dernière semaine avant les vacances, face aux courbes exponentielles, on s'est posé de nouveau la question, on a réfléchi à plusieurs scénarios, dont celui de la mise en place d'épreuves de substitution pour les L3 ; celui de repousser les examens d'une semaine pour se donner plus de temps ; et celui de les repousser et de les faire basculer en distanciel. Parmi ces scénarios présents dès le 20 décembre, il est apparu qu'il fallait faire quelque chose et que la réponse des épreuves de substitution pour les L3 était la meilleure, même si sa mise en place impliquait un gros travail d'organisation et qu'elle devait être généralisée. On a attendu la communication du MESRI, mais elle n'est arrivée que le 29 décembre, via la radio. On a donc pris le 28 décembre la décision de maintenir la session accompagnée d'épreuves de substitution pour tous (dans l'esprit de la circulaire publiée par le ministère en août). Les étudiants ont été informés pour les rassurer. Le 31 Décembre, on a répondu à la demande de garanties des étudiants. Il y a eu un épisode au tribunal administratif ; mais la requête a été repoussée au TA puis au CE. On a mis en place une adresse mail « examen covid ». Les examens ont commencé le mardi ; on a communiqué à nouveau ; on a mis en place un questionnaire, qui a été affiné progressivement. Cette crise n'a pas été gérée dans l'urgence mais au mieux avec les informations qu'on avait, en dialogue avec les étudiant·es. Cette après-midi une nouvelle réunion est prévue sur les épreuves de substitution, avec des statistiques à l'appui.

J. Glachant a l'impression que les examens se déroulent à peu près correctement, même si la situation n'est pas évidente pour les étudiant·es, les personnels, les surveillants extérieurs

(notamment les retraités bénévoles, auxquels il faut conseiller de bien porter le masque). La communauté fait preuve de responsabilité pour que tout se passe au mieux. 23 000 étudiant·es passent les examens, 1882 étudiant·es se sont déclaré·es étudiant·es isolé·es au 10 janvier. Étant donné le taux de prévalence dans cette classe d'âge, on peut compter sur 5-10% des étudiant·es qui se déclarent. Des problèmes se posent sans doute mais la situation témoigne sans doute du fait que les étudiant·es ont envie de passer des examens en présentiel. Avant d'examiner la délibération elle-même, assez formelle, on peut prendre des remarques sur le contexte général.

Un élu CGT évoque la question de la faisabilité des épreuves de substitution : qui va organiser les examens, dans quelles salles ? Ces questions ont-elles été posées et prévues dans le cadre de la délibération, ou s'agit-il ici de donner un accord de principe ?

Un élu Fédé : les étudiant·es ne veulent pas forcément du présentiel. Un sondage sur 10 000 étudiant·es pendant les vacances montrait que 80% des étudiant·es voulaient du distanciel et qu'en cas d'examens en présentiel, beaucoup étaient prêts à venir même s'ils étaient positifs ou cas contact. De plus, on ne peut pas dire que les examens se passent bien, notamment sur les conditions sanitaires : certains étudiant·es ont dû lécher les copies pour l'anonymat. Le distanciel ou un report auraient été utiles.

Un élu UNSA salue l'engagement des personnels. C'est compliqué mais ça tient. Il souhaite qu'on puisse reconnaître l'engagement des agents pour ce supplément de travail. L'organisation des épreuves de substitution va devoir se faire parallèlement à toutes les autres tâches et il importe de mieux entendre les personnels administratifs. Elu depuis peu de temps, il constate qu'il n'y a que 4 sièges à la CFVU pour les personnels administratifs, ce qui montre la faible considération dont ils sont l'objet.

J. Glachant rappelle qu'un sondage a été lancé par l'UNEF le 25 décembre avec un premier retour le 27. Puis d'autres organisations ont lancé un sondage alors qu'on était déjà en train de penser aux épreuves de substitution, de discuter avec les étudiant·es et de les convaincre. On a su donner des garanties aux étudiant·es. Il ne laissera pas dire que les étudiant·es ne veulent pas de présentiel à partir d'un sondage ouvert à tous auquel il a lui-même répondu (ce qui témoigne à ses yeux de sa faible fiabilité). Aujourd'hui les étudiant·es viennent passer les examens. Il y a des problèmes – comme par exemple l'anonymisation des copies – sur lesquels on doit progresser.

Il répond à l'élu UNSA être conscient qu'on doit travailler avec les gens sur le terrain et on essaie de le faire au mieux. Il répond à l'élu CGT que, dans le projet de délibération, on n'a pas été très précis sur l'organisation des épreuves : on pose des contraintes, notamment de calendrier (avant les vacances). Il ne s'agit pas de mettre en place une session de substitution mais des épreuves de substitution appartenant pleinement à la session 1. C'est le même jury, réuni à la même date, qui délibérera. Cela ne répond pas à la question de l'organisation : tout n'est pas tranché, on attend vos remarques, un raffinement sur le nombre d'étudiant·es concerné·es. Cela aura lieu du L1 au M1 avant les vacances de février, cela impliquera la mobilisation de locaux propres, et donc sans doute que certains cours soient dispensés en distanciel de façon à libérer des locaux. Une réunion est prévue cette après-midi. Une réunion a eu lieu avec les directeurs de composantes. L'équipe présidentielle réfléchit à la manière de reconnaître l'implication des personnels administratifs et enseignant·es en faisant « un geste symbolique » pour les personnels mobilisés. On a besoin de la mobilisation de tous dans cette situation. Cela fait deux ans et demi que nous n'avons pas eu d'examens en présentiel. On a fait

12 semaines d'enseignement, tout s'est passé normalement, c'est un plaisir. C'est bien de dire qu'on tient aux examens en présentiel.

Un élu UNSA demande s'il est possible que des composantes organisent les examens sur une semaine plutôt que sur deux semaines.

J. Glachant précise qu'il ne veut pas rentrer dans des débats trop techniques. Il faut trouver des solutions qui soient bien dimensionnées : tous les étudiant·es isolé·es doivent pouvoir passer les épreuves, mais il ne faut pas sur-dimensionner leur organisation pour ne pas gêner les cours.

Un élu UNSA demande : quid des étudiant·es qui se présenteraient deux fois ? quid des étudiant·es encore atteints du Covid pendant les épreuves de substitution ?

J. Glachant répond que les épreuves sont réservées aux étudiant·es qui se sont signalé·es via l'application. La question est le branchement des convocations à ces épreuves avec Apogée. On ne va pas pouvoir le faire automatiquement. Un travail à la main sera plus adapté. Si un·e étudiant·e passe deux fois l'épreuve, c'est qu'il ne s'est pas déclaré isolé et donc c'est la première épreuve qui compte.

Un élu Fédé revient sur la solution générale trouvée par la présidence. Il trouve que la manière dont ça a été présenté aux étudiant·es via mail n'a pas été conséquente et qu'il n'a pas eu assez de discussion avec les organisations étudiantes. Pour une solution qui doit être votée en CFVU, elle a été décidée avant. Beaucoup de questions sont lancées par les étudiant·es : quand aura-t-on les résultats ? quid des étudiant·es internationaux ? des étudiant·es Erasmus ? les étudiant·es seront-ils pénalisés pour les candidatures en Master ?

Il trouve que c'est dommage que les élu·es étudiant·es n'aient pas été davantage consultés, même dans le cadre d'une réunion de 30 minutes, avant que la décision soit communiquée aux étudiant·es, alors que les organisations étudiantes sont assaillies de mails d'étudiant·es. On pouvait aller plus loin et être plus convaincant sur le fait que si les étudiant·es passent les épreuves de substitution, ils ne seront en rien pénalisés.

J. Glachant estime que cette critique est assez injuste. Factuellement, un courrier a été adressé par la présidente le 31 décembre, dans lequel les questions posées ont trouvé une réponse ou sont évoquées (cas des étudiant·es internationaux, de l'absence de pénalisation). On a téléphoné à plusieurs organisations étudiantes, pas toutes, car elles sont nombreuses, on avait besoin d'agir et on était pendant les vacances. Au niveau des élu·es étudiant·es qui ont des responsabilités, qui sont attentifs à la communication présidentielle, un relai a été porté auprès des étudiant·es de notre proposition. C'est comme ça qu'il convient de faire. Mais il entend la critique.

Un élu Fédé demande comment on fait concrètement pour les étudiant·es ERASMUS.

J. Glachant indique que c'est une question pertinente, qui s'est déjà posée en février 2020. On a environ 500 étudiant·es concernés, donc on va avoir quelques dizaines de cas concernés par les épreuves de substitution. On va donc trouver des solutions individuelles, dans le respect maximal de la loi.

Laure Christophe, de la DEVE, réagit aux propos de l'élu UNSA concernant le contrôle des étudiant·es isolé·es. On peut se servir des listes d'émargement de la session de janvier et la

comparer aux listes des étudiant·es isolé·es. Cela n'évitera pas toutes les erreurs mais ça peut aider. Pour les étudiant·es Erasmus, on en est à 6 à ce jour.

Une élue PULS ne trouve pas trace de mention des étudiant·es Erasmus dans le message du 31 Décembre. Au-delà des étudiant·es Erasmus, on a le cas à l'UFR de géographie d'étudiant·es qui partent faire leur mémoire de Master à l'étranger : aura-t-on la possibilité d'organiser nous-mêmes des épreuves particulières pour ces étudiant·es ? La situation des licences et celle des Masters n'est pas équivalente. Pourra-t-on avoir de la souplesse et une marge de liberté pour l'organisation des épreuves à destination des Masters ?

R. Laignoux indique que dans le message du 31, on mentionne bien les solutions individuelles pour les étudiant·es Erasmus.

Un élu Poing levé remercie J. Glachant (ironiquement) pour le respect et la considération portés aux sondages organisés par les organisations étudiantes. 11 000 étudiants ont répondu. Beaucoup voulaient du distanciel, beaucoup indiquaient qu'ils viendraient même s'ils étaient cas contact ou positifs. La situation reflète une fois de plus le manque cruel de moyens : on fait appel à des retraités pour surveiller les examens ? Où sont les masques FFP2 pour les étudiant·es ? Les amphithéâtres sont de gigantesques clusters. Pour ce qui concerne les partiels, ils ont commencé. Quid de la continuité des enseignements et quelle va être la suite pour l'université ? Va-t-on revenir à du distanciel si la situation empire, malgré les dégâts sur la santé mentale que crée l'enseignement à distance ? Il faut conserver le présentiel mais il faut aussi assurer la sécurité et la santé des étudiant·es : FFP2, salles supplémentaires, davantage de personnels, des petits groupes. Pour cela il faut des moyens.

Une élue étudiante revient sur les étudiant·es partant en Erasmus. Des étudiant·es en AES ont cherché à contacter la direction de l'UFR et on leur a proposé les solutions suivantes : annuler leur départ, retarder leur départ, passer au rattrapage. Ils doivent être rassurés.

J. Glachant rappelle que la première chose à dire aux étudiant·es est de se faire recenser comme étudiant·es isolé·es et on trouvera des solutions. Les choses ne sont pas évidentes ; il faut comprendre la réaction des directions de composantes ; mais on trouvera des solutions. Peu d'étudiant·es sont concernés. Cela rejoint la question de l'élue PULS : toutes les situations ne sont pas équivalentes. Pour les étudiant·es de M2, les choses sont assouplies. Il faut faire confiance aux équipes pour rester dans le cadre de la délibération de la CFVU : respect du délai de prévenance, tenue des épreuves avant les vacances.

Le directeur de la licence de l'EDS intervient pour dire qu'il faut faire attention aux enjeux de régularité des examens. Il a un projet de délibération à soumettre pour l'organisation de session bis pour les licences de l'EDS.

J. Glachant répond qu'on est là pour statuer sur le cas général et pas pour se prononcer sur un cas particulier (licence EDS) dont le projet est amené par un non-membre de la CFVU en plein milieu de la session... *La personne concernée quitte alors la salle.*

Un élu UNEF rappelle que les chiffres de contamination à la COVID explosent. Le gouvernement décide de maintenir les examens. Des organisations demandent des moyens supplémentaires. Sur l'organisation de la première session, tout n'est pas parfait : la CFVU a lieu le 11 alors que les examens ont commencé le 4. On a vu des attroupements se faire devant les amphis. La situation rend le manque de moyens évident.

E. Bougeard rappelle pour sa part que la solution d'un passage automatique des étudiant·es contaminés ou cas contact en session de rattrapage n'était pas envisageable. Il remercie l'équipe présidentielle d'avoir été joignable pendant les vacances pour travailler à une solution. On a besoin d'avoir un protocole clair de mesures sanitaires. L'organisation de cette session de substitution permet de prendre en compte un maximum d'étudiants. Elle offre la garantie que les étudiants puissent être considérés dans la session 1 et ne subissent pas de pénalisation pour les candidatures en Master. Cette décision a été prise de concert. Maintenant il faut une vigilance des organisations sur l'application de ce cadre et sur la suite du semestre.

J. Glachant répond aux élu·es étudiant·es que la présidence et la CFVU sont attentives à l'évolution de la situation. On a ce texte, on va rentrer dans le second semestre, si on doit adapter le protocole, on le fera, on n'a pas besoin de réunir la CFVU pour passer en demi-jauge par exemple. On ne méprise pas les sondages ; mais on a consulté et on a pris une décision.

Un élu étudiant demande quelles garanties sont offertes au M2.

J. Glachant précise que l'article premier garantit qu'ils auront accès à des épreuves de substitution. Mais l'article 2 les sort des contraintes applicables de la L1 au M1 (organisation des épreuves avant le 26 février).

L'élu étudiant indique qu'il faut alors veiller à avertir les directeurs de M2.

Un élu Poing levé estime que c'est rassurant de savoir que des demi-jauges sont envisagées. Mais il ne faut pas attendre la rentrée du 24 pour se préoccuper des masques FFP2, et des centres de test.

R. Laignoux répond que sur les tests, l'université (SSU) est en discussion avec la mairie afin de veiller à ce que les étudiant·es puissent se faire tester. Mais comme la discussion en cours, il est trop tôt pour en parler.

J. Glachant précise que 40 000 masques FFP2 ont été commandés mais ne sont pas prévus pour les étudiant·es.

Une élue Paris 1 en commun précise qu'en L1 économie dans son cours, il y a des matières à plus de 1000 étudiant·es. Pendant l'examen en amphitheâtre la semaine dernière, on nous a demandé de distribuer des autotests. La moitié des étudiant·es n'en voulait pas.

Une élue étudiante demande ce qu'il en est de la mention des étudiant·es « vulnérables » au sens du décret 2021-1162 ? Le décret contient une longue liste. Sont-ils tous concernés ?

J. Glachant répond qu'en effet « vulnérables » et « sévèrement immuno-déprimés » sont des catégories juridiques dont on a voulu tenir compte, même si on n'y était pas obligés. On a souhaité couvrir le maximum de cas possibles.

Vote : Déclaration adoptée avec 28 votes pour et 3 votes contre.

V. Transformation d'un parcours M2 logistique, Marketing, Distribution en Master en apprentissage

J. Glachant rappelle que le soutien à l'alternance fait partie de la politique d'établissement. Il laisse la parole à Jean-Marc Lehu, porteur du projet.

JM Lehu : Cette formation est en alternance depuis sa création 1997, d'abord via un stage, puis à partir de 2003 via le contrat de professionnalisation. Ce dernier dispositif est devenu moins attractif fiscalement pour les entreprises. Il est donc indispensable de passer en contrat d'apprentissage afin de ne pas pénaliser les étudiants qui avaient du mal à trouver leur alternance. Il remercie J. Glachant pour l'établissement d'une fiche financière précise.

Pierre Médan, vice-président chargé du développement des ressources propres, indique que dans le cadre du développement des formations en apprentissage, au-delà des fiches financières, il faut voir l'intérêt des étudiant·es en termes d'insertion professionnelle.

Un élu CGT trouve que les coûts sont très importants et demande des précisions sur la nature des dépenses dans cette formation.

Jean-Marc Lehu répond que les dépenses sont détaillées. L'apprentissage est très encadré par France compétence et les CFA. Le CFA demande une fiche budgétaire précisant les coûts. Les coûts ici sont ceux qui ont été visés et validés par le conseil scientifique de FormaSup.

Une élue PULS indique qu'il est intéressant de constater que le volume d'heures enseignées est conforme à ce qui se fait en M2 mais qu'en plus on compte 571 HETD qui correspondent à ce que les responsables de formation font usuellement de manière gratuite : direction de mémoire, accompagnement au premier emploi... Cela attire une fois de plus l'attention sur le fait que nous ne faisons pas toutes et tous exactement le même métier. La réponse à cette remarque peut être qu'on a qu'à passer en alternance, mais ça n'est pas toujours possible.

J. Glachant indique qu'en effet, l'apprentissage peut ne pas convenir à toutes les formations.

Pierre Médan : en réponse à la collègue, le diagnostic est à la fois juste et faux. Il y a certaines tâches qui lorsqu'on passe en apprentissage sont rémunérées alors qu'elles ne l'étaient pas avant. Mais beaucoup de tâches dans les formations en apprentissage sont plus chronophages en raison de contraintes nouvelles et impérieuses qui n'existent pas dans les formations classiques. Faisant partie du CFA FormaSup, il tient à dire que la commission qui a examiné le dossier a trouvé que c'était un dossier précis, transparent, qui met bien en évidence les avantages pour les étudiants en termes d'insertion. Le diplôme a été accepté à l'unanimité de la commission d'examen des projets de FormaSup.

Vote : Transformation adoptée à l'unanimité moins six abstentions.

VI. Relevé de décisions de la commission d'exonération

R. Laignoux présente les résultats de la deuxième commission qui s'est réunie le 10 décembre et a examiné 100 dossiers. 37 exonérations de droits d'inscription ont été accordées + 11 qui sont passées automatiquement (étudiants boursiers) + 23 reports. 21 refus car en dehors des critères sociaux ou formels.

Un élu CGT s'étonne qu'il y ait si peu de demandes.

R. Laignoux précise que tous les boursiers sont exonérés d'office.

Un représentant de la DEVE rappelle qu'à Paris 1, on compte 8000 boursiers sur critères sociaux du CROUS (Licence + Master) et environ 1000 - 1200 boursiers du gouvernement français.

R. Laignoux précise que les exonérations décidées dans le cadre de la commission s'ajoutent à ces exonérations. On peut sans doute mieux communiquer et clarifier sur le site. Mais le faible nombre de demandes est lié au fait que les plus fragiles sont déjà exonérés.

Un élu CGT s'inquiète de savoir s'il s'agit d'une forme d'autocensure. Les dossiers sont complexes à établir.

R. Laignoux précise que les dossiers demandent plusieurs pièces justificatives, et une explication de la situation mais brève. Mais elle ne peut juger sur l'autocensure.

Vote : adopté à l'unanimité.

VII. Report du point sur Una-Europa

Ce point est reporté à la prochaine CFVU, le 15 février, car une réunion a lieu vendredi prochain. Il sera question du renouvellement d'Una-Europa car les financements européens étaient prévus pour 2 ans et il faut donc présenter à nouveau un projet ce printemps.

VIII. Organisation de conférences dans le cadre de l'élection présidentielle

R. Laignoux indique qu'il s'agit d'une demande venant des associations étudiantes. C'est une initiative nouvelle. L'équipe présidentielle a été intéressée que des étudiant·es la sollicitent à ce sujet. Il faut toutefois veiller au respect du cadre démocratique et pluraliste.

E. Bougeard présente ce cycle de conférences avec les candidats et candidates à la présidentielle comme une invitation à venir discuter avec les étudiant·es. Plusieurs associations ont souhaité pouvoir organiser ces conférences. Des réunions ont eu lieu avec l'équipe présidentielle pour convenir d'une charte et d'un cadrage. C'est un sujet polémique, qui nécessite donc de cadrer ces débats afin de garantir l'égalité entre les candidats.

Entre janvier et avril, ces conférences seront organisées par les associations étudiantes. Tous les candidats déclarés peuvent être invités. Aucun autre évènement relatif à un candidat ne pourra avoir lieu à l'université en parallèle.

E. Bougeard présente la charte mise au point pour ce cycle de conférences. Le format des conférences doit ménager de la contradiction. Il ne s'agit pas d'un meeting. Le cadrage se présente ainsi : 5 min de présentation ; 1h d'échanges avec les associations autour de thèmes définis ; 1h de discussion avec le public ; 5 min de conclusion. Des enseignants chercheurs peuvent être invités par les associations pour participer à la discussion.

Un élu Poing levé remercie les organisations étudiantes et la présidence pour cette organisation. Il s'agit d'un événement appréciable. Cette organisation sous forme de débat est très bien, de même que la charte. Est-il possible d'inviter, outre des EC, des spécialistes de certaines questions, par exemple de l'écologie : des personnes de terrain par exemple ?

E. Bougeard n'y est pas opposé.

R. Laignoux estime qu'il est dommage de perdre la coloration universitaire. Ce serait bien que ce soit surtout des étudiant·es qui posent les questions, éventuellement des EC, notamment pour se démarquer d'autres débats qui ont lieu en dehors de l'université.

Un élu Fédé remercie la présidence d'organiser ces conférences. C'est une preuve de courage. Toutes les universités ne le permettent pas.

R. Laignoux salue le gros travail de coordination d'Esteban, notamment auprès des associations très diverses de Paris 1. Un vrai intérêt pour ces questions a été manifesté à l'occasion de ces réunions.

Une élue Paris 1 en commun demande si on accepte d'inviter dans notre université Eric Zemmour qui promeut une idéologie contraire aux valeurs de la République et de l'Université ?

Un élu Poing levé indique à son tour que l'invitation de candidats ayant été condamnés pour incitation à la haine n'est pas souhaitable. Il y va de l'exemplarité de Paris 1.

R. Laignoux précise que la décision a été remise aux associations étudiantes.

E. Bougeard précise que la possibilité est laissée car il est important de ne pas favoriser certains candidats. Mais il se peut qu'aucune association ne décide de l'inviter.

L'élue Paris 1 en commun : imaginons que ce soit le cas. L'ESCP et Sciences Po Paris ont été confrontées à ce problème.

E. Bougeard mentionne qu'on compte sur le principe de contradiction.

Un élu Poing levé propose un amendement stipulant que seuls les candidat·es n'ayant pas été condamnés pour incitation à la haine peuvent être invités.

Un élu SNPTES souhaite faire valoir trois points : (1) d'une manière générale, il est pour la démocratie : les propos choquants, déplacés, peuvent permettre à des étudiant·es de voter en connaissance de cause ; une conscientisation doit se faire et elle peut passer par le fait que des candidats peuvent se décrédibiliser ; (2) la charte est soumise à tous les candidat·es et cela porte une moralité au débat potentiel en offrant la garantie d'une contradiction ; elle est très bien faite et il est heureux qu'on fasse ainsi entrer le débat politique à Paris 1 ; (3) on a une présidente garante de la sécurité dans l'établissement, avec des conseils ; quand une personnalité se déplace cela doit être organisé un mois à l'avance afin de permettre à la préfecture d'intervenir si besoin.

Un élu étudiant La Cocarde indique qu'il va de soi qu'un seul candidat ou une seule candidate ne peut être exclu·e : soit tout le monde est invité, soit personne. L'excuse de la condamnation ne tient pas dans la mesure où dès le moment on a été condamné et qu'on a purgé une peine on

ne doit plus rien à la société. Dans le dispositif mis en place, la contradiction est permise. Manifester pacifiquement est possible. Il faudra faire attention à la sécurité.

Un élu UNEF rappelle qu'il faut défendre la liberté d'expression politique et le débat politique à l'université. Il se joint à la proposition de rédaction d'un amendement car l'université doit être un lieu où l'on combat toutes les oppressions.

E. Bougeard rappelle qu'il s'oppose bien entendu à l'extrême droite et ses idées. Mais le pluralisme est important et le débat contradictoire offre des garanties. Si un·e candidat·e ne veut pas se soumettre au cadre ou à la charte, il ne vient pas.

R. Laignoux précise qu'on s'est posé ces questions lors des réunions préalables et qu'elle-même les a posées explicitement lors de la réunion avec les associations étudiantes à laquelle elle a assisté. Quand la question a été posée aux étudiants, 1/3 était contre, 1/3 était pour, 1/3 ne souhaitait pas se prononcer immédiatement. Pour l'équipe présidentielle, ce qui comptait était l'organisation d'un cycle de conférences. On a choisi de laisser la décision aux étudiants. Dans les réunions qui ont suivi, organisées par E. Bougeard, une majorité d'étudiant·es s'est prononcée pour que tous les candidat·es puissent être invités.

Un élu Fédé : on ne peut pas interdire la venue d'un·e candidat·e invité par une association ; ce n'est pas le rôle de l'université.

R. Laignoux propose de mettre le texte au vote en l'état, sans considérer la possibilité d'un amendement, car ce cadrage est le fruit d'un long travail fait par les étudiant·es et a reçu l'accord des associations étudiantes.

Vote : 22 pour et 8 abstentions.

IX. Information sur l'enveloppe formation dans le document d'orientation budgétaire

J. Glachant explique que le CA a attribué une enveloppe de 500 000 euros, qui concerne à la fois des actions de recherche, de formation et de vie étudiante, sur laquelle nous devons travailler en tant que CFVU. Il nous faut soumettre des projets relevant de notre domaine de compétences (vie étudiante et formation, mais plutôt formation) et structurants au vu des montants. Ces projets devront être discutés à la CFVU du 15 février, pour être présentés en mars au CA.

Il faut donc faire remonter les projets d'ici là : on pourrait imaginer deux ou trois projets portés par la CFVU, substantiels, mais pas sur plus de deux ans, qui intéressent toute la communauté. Il s'agit de ressources non pérennes, même si ces crédits pourraient être renouvelés si le CA en décide. Le cadre peut être le projet stratégique d'établissement et il faut aussi prendre en compte le contexte de la mise en place du PIA4.

R. Laignoux indique que les aspects formation ont été discutés lors d'un comité permanent au cours duquel sont apparus comme des points importants et comme des axes de travail possible pour des projets : (1) le renforcement des compétences transversales des étudiants (expression écrite et orale) ; (2) les langues vivantes et le multilinguisme ; (3) le renforcement du réseau des Alumni.

Sur la méthode, le CP-CFVU du mardi 1^{er} février 2022 mettra ce point en discussion. Il faudra préparer la réunion en amont car 500 000 euros est une somme importante.

J. Glachant rappelle qu'il ne peut s'agir de créer des postes pérennes. Un poste, ça représente 50 ou 60 000 euros.

X. Questions diverses

Une élue PULS pose la question du calendrier des candidatures voté par le CA avant les vacances. Ce calendrier fait apparaître une unification qui présente des avantages mais qui a aussi des inconvénients. Il semble que les composantes (RA, responsables de diplôme) n'aient pas été consultées en amont. Dans quel esprit ce calendrier a-t-il été mis en place ?

J. Glachant précise que c'est un arrêté de la présidence qui organise le calendrier des inscriptions et des recrutements. Il n'a pas été voté en CFVU mais en CA. La concertation a peut-être été insuffisante, mais ce calendrier a été présenté aux directeurs de composantes. L'avantage de l'unification du calendrier, c'est que les procédures fonctionnent mieux. Ce calendrier est contraint, par Parcoursup d'une part et par la plateforme Trouver mon Master qui devait être mise en ligne cette année mais qui a été repoussée d'un an. On a cependant conservé le calendrier qui prévoyait sa mise en place.

Laure Christophe de la DEVE précise que ce calendrier a bien été présenté en CFVU du 30/11.

J. Glachant rappelle que la discussion de Novembre a surtout porté sur les attendus dans le cadre de la mise en place de la plateforme Trouver mon Master. C'est sans doute pourquoi on ne s'en souvenait plus !

La séance est levée à 12h50.

CR rédigé par les élu-es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10).

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

